

L'aire d'étude concerne vingt-quatre communes des Pyrénées-Orientales :

- L'Albère
- Baho
- Baixas
- Banyuls-dels-Aspres
- Le Boulou
- Canohès
- Les Cluses
- Maureillas-las-Illas
- Montesquieu-des-Albères
- Perpignan
- Le Perthus
- Peyrestortes
- Pezilla-la-Rivière
- Pollestres
- Ponteilla
- Saint-Estève
- Saint-Jean-Lasseille
- Saint-Jean-Pla-de-Corts
- Le Soler
- Toulouges
- Tresserre
- Trouillas
- Villemolaque
- Villeneuve-la-Rivière